

Désignation des personnels référents égalité filles/garçons et lutte contre les LGBTphobies

Note d'information du 06/11/2025 relative à la désignation des personnels référents égalité filles/garçons et lutte contre les LGBTphobies dans les établissements du second degré 2025-2026

Mission égalité filles/garçons et lutte contre les LGBTphobies

Affaire suivie par : Estève Aubouer et Sabina Colin

Tél : 01 57 02 69 27

Mél : egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr

Instruction adressée à Mesdames les cheffes d'établissements, Messieurs les chefs d'établissements des collèges et lycées généraux et professionnels s/c Mesdames les directrices académiques et monsieur le directeur académique, des services de l'éducation nationale.

Références :

- Lettre du 3 octobre 2018 du directeur de la DGESCO
- [Référent\(e\) égalité](#)

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons. C'est le sens des articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation qui disposent que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes. Par sa lettre du 3 octobre 2018, la DGESCO propose la mise en place des référents et référentes « égalité filles-garçons » dans les établissements du 2e degré.

Les missions du référent égalité consiste à :

- diffuser une culture de l'égalité au sein de l'école ;
- soutenir une dynamique de formation des personnels et de développement de pratiques professionnelles égalitaires ;
- mettre en œuvre des actions éducatives pour sensibiliser les élèves ;
- développer des actions partenariales promouvant l'égalité entre les filles et les garçons avec les associations et acteurs locaux ;
- coordonner la démarche de labellisation « égalité filles-garçons », en lien avec l'équipe de direction.

Les référents égalité agissent en lien avec les responsables de l'orientation, le référent éducation à la sexualité, le responsable de la violence et du harcèlement et le référent vie collégienne/lycéenne de l'établissement. Ils sont accompagnés dans leurs actions par la mission académique égalité filles-garçons

Nous vous remercions de renseigner les noms des personnels référents de votre établissement, en complétant ce [formulaire](#).

Les personnes référentes peuvent bénéficier d'une formation asynchrone par la plateforme magistère à l'adresse suivante dans le cadre de l'EAFC :

[Lien d'inscription à la formation magistère](#)

Estève Aubouër, IA-IPR / Sabina Colin, IEN